

MANDAT LOCATION

Estimation locative.

Information du propriétaire.

Publicité du bien sur notre site internet, sites d'annonces en ligne, et fichier de l'agence.

Visite systématique des candidats locataires avec les négociateurs.

Sélection des locataires présentant les meilleures garanties et constitution des dossiers.

Vérification des assurances multirisques souscrites par les locataires.

Signature du bail.

Etat des lieux établi par un expert et remise des clés.

**Honoraires tarif en vigueur
selon Loi ALUR**

Cartes professionnelles 1558T et 602G

Garantie financière :
GROUPAMA ASSURANCE
5, rue du Centre
93199 NOISY LE GRAND Cedex

LILLE IMMO
122, rue Solférino • 59000 Lille

VENTE • ACHAT • LOCATION • GESTION



Tél: 03 20 15 20 61
gestion@lille-immo.fr
www.lille-immo.fr

Suivez nous sur facebook



Vos locataires
vous font "suer"... Restez zen,
LILLE IMMO gère pour vous !!

www.gestion-locative-lille-immo.fr



LILLE IMMO
GROUPE TMC FINANCE

EST

SPÉCIALISÉE AUTOUR DE **3** ACTIVITÉS

TRANSACTION

LOCATION

GESTION LOCATIVE

SON OBJECTIF ?

Simplifier la vie des propriétaires, être à leur côté tout au long de leur projet de vie immobilière et valoriser leur patrimoine en toute sérénité.

Formée en permanence, vous trouverez, au sein de notre agence, une équipe de professionnels jeune et dynamique, proche du marché de l'immobilier.

MANDAT GESTION SIMPLE

Envoi des avis d'échéance, encaissement des loyers et des charges, délivrance de quittances, tenue des comptes locataires.

Tenue des comptes propriétaires avec un compte rendu de gestion mensuel.

Régularisation des charges auprès des locataires en fonction des consommations réelles et des décomptes individuels de syndic.

Révision des loyers.

Suivi des sinistres locataires.

Relance des locataires (simple et recommandée), gestion des dossiers d'impayés en relation avec des professionnels (avocats et huissiers).

Récupération de la taxe des ordures ménagères auprès du locataire.

Régler les différentes factures d'entretien courant.

Vérifier l'assurance du locataire.

Suivi des travaux (toujours en accord avec le propriétaire) : intervention d'entreprises suite à un état des lieux, demande de devis, suivi des travaux.

MANDAT GESTION LOYERS IMPAYÉS

MANDAT GESTION SIMPLE + LOYERS IMPAYÉS : INDÉMNISATION JUSQU'À RÉCUPÉRATION DU BIEN

- sans franchise
- ni plafond de loyer
- ni délai de carence

FRAIS DE CONTENTIEUX ET DE PROCÉDURES

- prise en charge totale si le dossier est à l'avocat de la compagnie.
- si avocat personnel : dans la limite de 4 575€ par sinistre _ selon les plafonds de remboursement de l'article 21 des conditions générales.

DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES (GARANTIE OPTIONNELLE)

- plafond = 7 625€ par sinistre
- franchise : 382€
- taux de vétusté contractuel (art. 12)

DÉFENSE / RECOURS

L'assureur garantit la protection juridique de l'assuré à l'occasion d'un litige l'opposant à son locataire

6%
TTC
des sommes encaissées
+ honoraires de relocation tarif
en vigueur selon Loi ALUR

8,5%
TTC + 0,2% avec garantie optionnelle
des sommes encaissées
+ honoraires de relocation tarif en vigueur selon Loi ALUR

Groupe SOCAF - SAA Assurances 26, Avenue du Suffren - 75015 PARIS

